



Contrat mariage communautaire universelle

Par mamablio

Bonjour, suis mariée sous le régime de la communauté universelle et ai un beau fils de 40 ans. suis-je protégée? .mon beau-fils peut-il me mettre dehors ? Ai-je le droit de vendre la maison ?.dans l'attente de vos réponses croyez en mes remerciements sincères .